

**216 rue Maurice le Boucher
ZA de Tournezy
34070 MONTPELLIER
TEL : 04 67 66 31 19**

N° FORMATEUR : 11755884575 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR54838295160

SYNDIC DE COPROPRIETE 1/2

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Mettre à jour ses compétences ou se perfectionner dans les domaines prescrits dans les domaines juridiques, économiques, commercial, à la déontologie ainsi qu'aux domaines techniques relatifs au métier du syndic

PUBLIC VISE Tout personnel dans l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016.

PREREQUIS Avoir une pratique du métier de syndic.

DUREE ET DATE 14 heures réparties sur 2 jours.

ANIMATEUR Equipe FORMATEC

MOYENS ET METHODE PEDAGOGIQUE La méthode affirmative permet aux participants de découvrir un nouveau contenu. Elle se base sur l'exposé. Elle est utilisée par le formateur au cours d'une formation, pour des actions d'information ou pour des apports théoriques. La formation a lieu dans une salle de réunion de l'hôtel KYRIAD Prestige (135 rue de Jugurtha – 34070 MONTPELLIER), équipée de tout le matériel nécessaire (liaison Wi-Fi, projecteur vidéo, paper-board)

DOCUMENTS A COMPLETER PAR LE STAGIAIRE Fiche de renseignements, QCM Avant-projet, QCM Après-projet, Feuille d'émargement, Attestation de présence.

PROGRAMME Introduction : Accueil des participants et tour de table de présentation.

**216 rue Maurice le Boucher
ZA de Tournezy
34070 MONTPELLIER
TEL : 04 67 66 31 19**

N° FORMATEUR : 11755884575 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR54838295160

SYNDIC DE COPROPRIETE 2/2

PLAN DE FORMATION

JOUR 1 : Le syndic de copropriété : un statut plus encadré

- Nouveautés relatives au statut de syndic et au contrat de syndic
- Les missions du syndic
- Les limites du pouvoir du syndic

Le conseil syndical : un rôle renforcé

- Rappel des règles relatives au conseil syndical
- La mise en concurrence du contrat de syndic
- Etablissement des du budget prévisionnel et préparation de l'ordre du jour
- La cogestion dans les lots de moins de seize lots
- Les nouveaux pouvoirs du conseil syndical
- Extranet de la copropriété : les exigences de contenu minimum

Le syndicat des copropriétaires

- Les formes de syndicats
- La scission de la copropriété et la répartition des créances et des dettes
- L'immatriculation des syndicats de copropriétaires

JOUR 2 : L'assemblée générale : un mode de fonctionnement réformé

- Cas particuliers d'une assemblée générale convoquée par d'autres personnes que le syndic
- Abaissement des règles de majorité

Une gouvernance patrimoniale et prévisionnelle de la copropriété

- Le fond travaux obligatoire attaché aux lots
- Les travaux d'intérêt collectifs réalisés sur les parties privatives
- Impacts de la loi relative à la transition énergétique sur la copropriété
- La surélévation : de nouvelles règles
- L'emprunt collectif
- Les assurances
- L'information dans la copropriété
- La procédure de recouvrement des petites créances
- La vente d'un lot en copropriété

Thèmes optionnels : Les copropriétés fragiles et en difficulté

VALIDATION DE LA FORMATION QCM Après-projet (évaluation sur les acquis de la formation), Attestation individuelle de formation Loi Alur